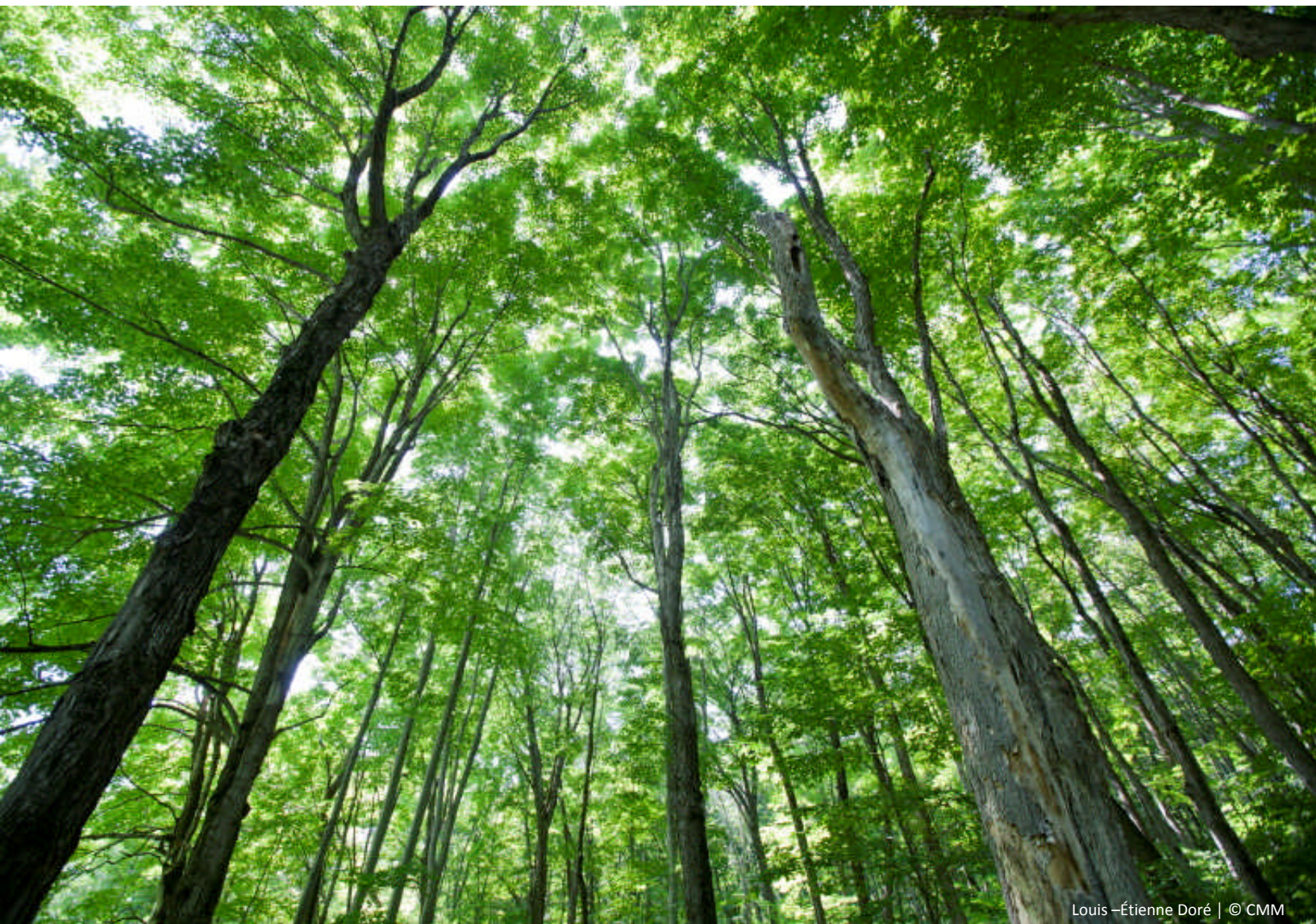




Louis-Étienne Doré | © CMM

Cadre de référence administratif du Corridor forestier Châteauguay-Léry

Trame verte et bleue du Grand Montréal



© DOMINIC GENDRON



Communauté métropolitaine
de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte.....	4
1. Le Corridor forestier Châteauguay-Léry.....	5
2. Secteur Châteauguay	6
2.1 Potentiels des interventions 2013-2018.....	6
3. Secteur Léry	7
3.1 Potentiels des interventions 2013-2018.....	7
4. Contributions au PMAD	8
Bibliographie.....	9

LA TRAME VERTE ET BLEUE DU GRAND MONTRÉAL

Corridor forestier Châteauguay-Léry



Ce projet métropolitain du Corridor forestier Châteauguay-Léry vise à maintenir le couvert forestier et à améliorer la connectivité entre les milieux naturels, que ce soit par la connexion de milieux boisés, de friches, de cours d'eau (bandes riveraines) ou de milieux humides. Le projet propose également d'accroître l'accessibilité au grand public, tout en assurant un usage compatible avec la vocation de conservation. Le Corridor forestier Châteauguay-Léry constituera un milieu boisé protégé et mis en valeur de la Trame verte et bleue du secteur sud du Grand Montréal.

Municipalités visées : Châteauguay et Léry

Mise en contexte

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), entré en vigueur le 12 mars 2012, reconnaît l'importance de protéger la diversité biologique et cible un objectif de protection des milieux naturels de 17 % du territoire. Pour ce faire, le PMAD identifie un potentiel de protection composé principalement des bois d'intérêt métropolitain, des corridors forestiers, des cours d'eau et des milieux humides.

Le PMAD demande aux MRC et aux agglomérations de protéger les bois et les corridors forestiers métropolitains. Le critère 3.1.1 porte sur l'identification des aires protégées inscrites au registre du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ainsi que des bois et des corridors forestiers métropolitains. Le PMAD est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://pmad.ca/>

Le critère 3.1.3 vise à faire en sorte que les agglomérations et les MRC dotent leur région de normes et de mesures efficaces pour une protection effective des bois et des corridors forestiers métropolitains. Cette législation se fonde sur les usages compatibles avec la protection des bois et des corridors forestiers métropolitains.

Pour assurer la mise en valeur de ces éléments, le PMAD propose la mise en place d'un réseau récréotouristique métropolitain structuré autour d'une Trame verte et bleue. Cette trame, qui permettrait à la population de profiter pleinement de ces lieux de détente, de culture et de récréation, contribuera à l'atteinte de l'objectif de protection de 17 % de la superficie totale du territoire de la Communauté. L'information sur la Trame verte et bleue est disponible à l'adresse suivante : <http://pmad.ca/suivi-des-actions/trame-verte-et-bleue-du-grand-montreal/>

En août 2012, la Communauté signait, avec le gouvernement du Québec, l'*Entente pour le financement de projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*.

Quatre projets métropolitains sont ciblés dans l'Entente et constituent l'assise de la Trame verte et bleue :

- Parc de la rivière des Mille-Îles;
- Parc-plage du Grand Montréal;
- Corridor forestier du mont Saint-Bruno;
- Corridor forestier Châteauguay-Léry.

Afin de respecter ses engagements, la Communauté adoptait en février 2013, un programme d'aide financière permettant de déterminer les critères d'admissibilité des projets, les dépenses admissibles, les organismes admissibles et les critères d'évaluation des projets.

Le cadre de référence administratif pour le projet métropolitain du Corridor forestier Châteauguay-Léry vise à préciser les lignes directrices dans l'exercice de priorisation pour le financement des projets dans le cadre de « l'*Entente pour le financement de projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal* » pour la période 2013-2018.

Le territoire a été divisé en deux secteurs permettant de faire ressortir les interventions qui respectent la spécificité des lieux.

Les deux secteurs du Corridor forestier Châteauguay-Léry sont les suivants :

- Châteauguay
- Léry

1. Le Corridor forestier Châteauguay-Léry

Le Corridor forestier Châteauguay-Léry fait partie d'un ensemble connu localement sous le nom de « Ceinture verte Châteauguay-Léry ». Cette forêt fait partie de la liste de celles qui avaient été identifiées d'intérêt métropolitain par le projet de Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM, 2002), ainsi que dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM, 2011).

La « Ceinture verte Châteauguay-Léry » est un milieu naturel de quelque 900 hectares (ha) chevauchant, comme son nom l'indique, les territoires des villes de Léry et de Châteauguay. La « portion Léry » de la forêt s'étend de la parcelle forestière située au sud-ouest du Club de golf Belle Vue de Léry jusqu'à la limite municipale avec Châteauguay aux environs du ruisseau Saint-Jean. À Châteauguay, le corridor forestier comprend l'île Saint-Bernard et se poursuit vers le sud jusqu'à l'emprise de la nouvelle autoroute 30, voisine du Centre écologique Fernand-Seguin. Sur l'ensemble du corridor forestier, trois zones d'importance sont protégées : le Centre écologique Fernand-Seguin, le Territoire du ruisseau Saint-Jean et le Refuge faunique Marguerite-D'Youville. Ce dernier est identifié comme ensemble récréotouristique de portée métropolitaine.

Une portion de la Ceinture verte est identifiée au PMAD comme bois et corridors métropolitains identifiés au PMAD. On retrouve, au tableau 1, les superficies des bois et des corridors métropolitains comprises en zone agricole et en zone blanche et qui sont admissibles au programme pour le financement de projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, volet acquisition.

Tableau 1 : Superficie des bois et corridors métropolitains identifiés au PMAD

	Ville de Léry	Ville de Châteauguay
Zone agricole	91,6 ha	137,8 ha
Zone blanche	156,9 ha	89,1 ha
Total	248,5 ha	226,9 ha
Total bois et corridors	475,4 ha	

Le Corridor forestier Châteauguay-Léry fait partie du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme. Les forêts y sont constituées principalement de feuillus. L'érable à sucre domine, accompagné par le caryer cordiforme et le tilleul d'Amérique. À l'occasion, des friches arbustives et herbacées viennent s'ajouter à la diversité de l'habitat qui ne dénombre pas moins de 11 groupements forestiers signe de la grande richesse du milieu. En effet, le Corridor forestier Châteauguay-Léry abriterait cinq écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE). La superficie reconnue en tant qu'EFE est évaluée à 114 hectares. Un de ces EFE abrite une espèce menacée de disparition, soit l'Aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli*). Avec cette population considérée comme fragile et son importante superficie (43 ha), cet écosystème est classé comme forêt refuge.

De nombreux milieux humides (marais, marécages, ruisseaux) sont également présents sur le territoire du Corridor forestier Châteauguay-Léry. Ils sont surtout situés près du fleuve Saint-Laurent et à proximité des cours d'eau de moindre envergure, mais peuvent quelquefois être localisés à l'intérieur même des forêts.

En ce qui concerne les espèces fauniques, des inventaires et collectes d'informations ont permis d'identifier sur l'ensemble du territoire, 132 espèces d'oiseaux (71 espèces nicheuses), dont 5 espèces possédant un statut précaire, 20 espèces de mammifères dont quatre espèces de chauve-souris, 8 espèces potentielles d'amphibiens et de reptiles selon des observations et des données provenant de l'*Atlas des amphibiens et*

reptiles du Québec, dont 11 espèces (5 amphibiens et 6 reptiles) identifiées formellement par la Société naturelle de la Vallée du Saint-Laurent.

Au moins 23 espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables : l'Aubépine ergot-de-coq, le Caryer ovale et le Noyer cendré (également inscrit sur la liste des espèces en voie de disparition en vertu de la *Loi fédérale sur les espèces en péril*). On y retrouve plusieurs types d'éraблиères matures et une grande diversité d'espèces floristiques. Plus de 120 espèces d'oiseaux nichent dans ce secteur ou s'y arrêtent en migration; cela représente environ 25 % des espèces aviaires pouvant être observées au Québec.

À Châteauguay, l'île Saint-Bernard (223 ha), propriété de Canards Illimités et de la Ville de Châteauguay possède un statut de protection à perpétuité. Le ruisseau Saint-Jean, d'une superficie de 125 hectares en milieux humides (83 ha à Châteauguay et 42 ha à Léry) est protégé par le propriétaire, la Fondation de la faune du Québec. Le Centre écologique Fernand-Seguin (43 ha) possède un statut de parc au plan d'urbanisme de la Ville de Châteauguay. Au total, 390 ha sont actuellement protégés, avec une possibilité de 31 ha additionnels, appartenant au ministère des Transports du Québec; ces derniers sont en attente d'être déclarés excédentaires et font l'objet d'une demande de transfert pour la conservation par le MDDEFP.

Tableau 2 : Superficie de la « Ceinture verte Châteauguay-Léry »

Île Saint-Bernard	223 hectares
Ruisseau Saint-Jean (Châteauguay)	83 hectares
Ruisseau Saint-Jean (Léry)	42 hectares
Centre écologique Fernand-Seguin (Châteauguay)	42 hectares
Terrains MTQ	31 hectares
Terrains privés	553 hectares
Total	974 hectares

2. Secteur Châteauguay

2.1 Potentiels des interventions 2013-2018

Les acquisitions proposées s'inscrivent dans le prolongement des zones de conservation sous la responsabilité de l'organisme Héritage Saint-Bernard.

Protection des bois et des corridors

- Protection des terrains boisés compris dans la carte 21 du PMAD en conformité avec les critères 3.1.1 et 3.1.3 selon le règlement numéro Z-3073 amendant le règlement de zonage Z-3001 afin de réglementer la protection des milieux naturels de la Ville de Châteauguay.
- Acquisition stratégique de terrains boisés destinés à la mise en valeur récréotouristique et de conservation du patrimoine.
- Promotion de la conservation volontaire durable (dons, vente à rabais et servitude de conservation).

Mise en valeur et accessibilité

- Potentiel de mise en valeur et d'accessibilité élevé.

3. Secteur Léry

3.1 Potentiels des interventions 2013-2018

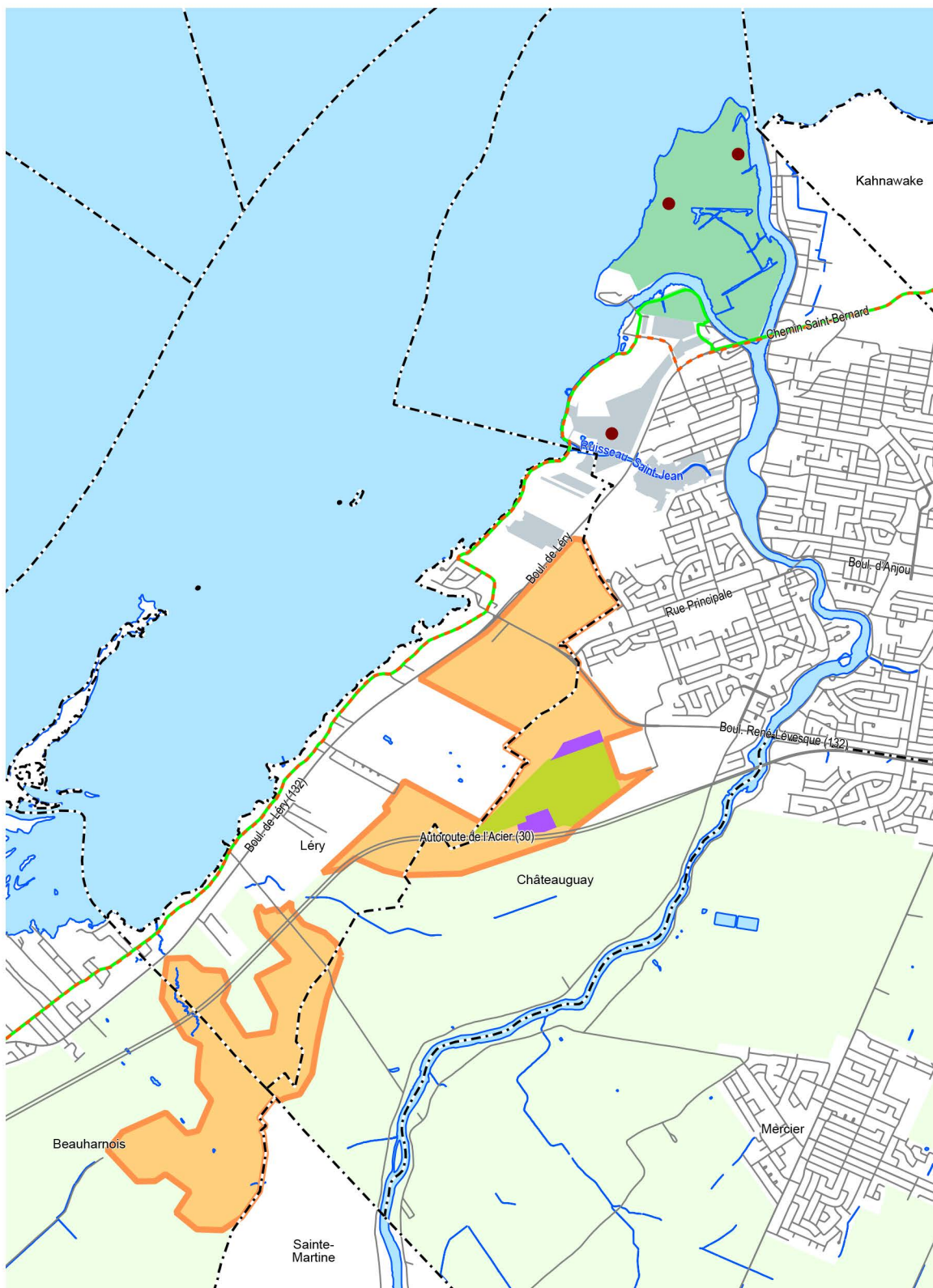
Protection des bois et des corridors

- Protection des terrains boisés compris dans la carte 21 du PMAD en conformité avec les critères 3.1.1 et 3.1.3.
- Acquisition stratégique de terrains boisés destinés à la mise en valeur récréotouristique et de conservation du patrimoine.
- Promotion de la conservation volontaire durable (dons, vente à rabais et servitude de conservation).

Mise en valeur et accessibilité

- Potentiel de mise en valeur et d'accessibilité élevé.

Corridor forestier Châteauguay-Léry



4. Contributions au PMAD

La mise en œuvre des projets municipaux dans le cadre du Corridor forestier Châteauguay-Léry doit mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques. Les projets, qui seront partie intégrante de la Trame verte et bleue du Grand Montréal, doivent donc répondre aux exigences du PMAD.

Contributions du projet du Corridor forestier Châteauguay-Léry

Protéger 17 % du territoire du Grand Montréal

Protéger les bois et les corridors forestiers métropolitains

Augmenter la superficie des aires protégées et le couvert forestier

Favoriser la protection et le renouvellement de la biodiversité

Restaurer et connecter les sites potentiels et existants (réservoirs de biodiversité)

Protéger les milieux naturels et les écosystèmes

Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques

Mettre en valeur les composantes de la Trame verte et bleue

Proposer des mesures de connectivité et de mise en réseau

Mettre en valeur les milieux naturels et les attraits récréotouristiques de la région

Favoriser la mobilité active à l'échelle métropolitaine et la réduction des GES

Offrir aux citoyens un contact privilégié avec la nature

Contribuer à l'identité et à la vitalité de la région métropolitaine ainsi qu'à la qualité de vie de ses citoyens

Contribuer à l'attractivité du Grand Montréal

Bibliographie

Beaulieu, J., Daigle, G., Gervais, F., Murray, S., Villeneuve, C. 2010. *Rapport synthèse de la cartographie détaillée des milieux humides du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, Canards Illimités – Québec et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des Parcs, Québec, 60 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2011. *Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable*, Plan métropolitain d'aménagement et de développement, 184 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2013. *La Trame verte et bleue du Grand Montréal*, 24 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2009. Bois et corridors forestiers métropolitains. Plan 705-120-01. Programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés, 17 décembre 2008.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2003. *Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, 22 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2002. Fiches techniques des bois d'intérêt écologique sur le territoire de la CMM – Bois de Châteauguay-Léry, Montréal, 3 pages.

Conservation de la Nature du Canada, 2009. *Plan de conservation de l'aire naturelle de la ceinture verte de Montréal – Région du Québec*, 97 pages.

Duchesne, S., Bélanger, L., Grenier, M., Hone, F., 1999. *Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole. Service canadien de la faune*, Environnement Canada, 60 pages.

Héritage Saint-Bernard, 2011. Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique sur le Plan d'aménagement et de développement, 26 pages et annexes.

Mornau, M., Dansereau, L., Tremblay, G. Caractérisation et protection des espaces boisés de la MRC de Beauharnois-Salaberry et de la MRC Roussillon, Résultats des travaux de caractérisation et recommandations émises par le comité de travail sur les espaces boisés, 50 pages.

MRC Roussillon. *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Roussillon*, Entré en vigueur le 22 mars 2006.

Rouleau, S., 2011. Inventaire des amphibiens et des reptiles sur certaines propriétés ciblées à Châteauguay-Léry. Société naturelle de la vallée du Saint-Laurent, 19 pages.

Sabourin, A., 2009a. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées de la ceinture verte de Châteauguay et Léry. Rapport préparé pour Héritage Saint-Bernard, 12 pages et annexes.

Sabourin, A., 2009b. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées du Centre écologique Fernand-Séguin et des terres adjacentes appartenant à la Ville de Châteauguay. Rapport préparé pour Héritage Saint-Bernard, 8 pages.

SOS-Fernand-Séguin, 2011. Un corridor vert Châteauguay-Léry, Mémoire présenté dans le cadre de la consultation du Plan d'aménagement et de développement, 29 pages.

Ville de Châteauguay, 19 mars 2012. Règlement numéro Z-3073 amendant le règlement de zonage Z-3001 afin de réglementer la protection des milieux naturels.